

Question de Didier JAMBART

Monsieur le Maire,

Une idée : Pourquoi ne pas faire comme la Communauté de Communes du PONT DU GARD qui a mis en ventes de récupérateurs d'eau de pluie pour les habitants du territoire à prix raisonnable 50€ (prix d'achat groupé).

En ces temps : hausse coût des prix générales et de sécheresse climatique ce geste serait bien perçu par les habitants.

Réponse de Jean-Noël ARNOUX

Les élus partagent l'intérêt de ces dispositifs destinés à limiter les ressources et à optimiser les ressources naturelles. D'ailleurs, le sujet a déjà été évoqué en conseil municipal, compte-tenu de sa taille et de ses budgets, la commune ne peut rivaliser avec des collectivités de plus grande taille (communautés de communes ou métropoles). Nous privilégions l'intérêt collectif et des solutions pour le plus grand nombre.

Question de Juliette DUBOURG

J'ai constaté que vous aviez fait tailler les haies de la ville la semaine dernière. J'en ai été très surprise car si la réglementation ne l'interdit pas, l'office français de la biodiversité, la préfecture de Loire Atlantique et les associations de protection déconseillent fortement la taille des haies entre le 15 mars et le 15 août (<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/les-oiseaux-font-leurs-nids-lofb-preconise-de-ne-pas-tailler-les-haies-ni-de-couper-les>).

En effet, il s'agit de la période de nidification des oiseaux. En coupant les haies, arbres et buissons à cette période de l'année, on risque au mieux de déranger les familles, au pire de les tuer.

La majorité municipale se réclamant d'une politique écologique responsable, ce timing m'a plutôt étonné... Je sais que vous êtes soucieux de préserver la nature en encourageant les pratiques vertes, de nombreuses initiatives sur la commune en témoignent (semis de sauvages, randonnée-ramassage de déchets, compost partagé, etc.).

Ma question est la suivante : ne pourrait-on pas opter pour un calendrier des travaux de taille plus adéquat l'année prochaine, afin de préserver une faune déjà bien fragilisée ?

Salutations citoyennes,

Réponse de Jean-Noël ARNOUX

Nous partageons votre préoccupation d'un respect de la biodiversité et les tailles de haies, d'ailleurs je parlais tout à l'heure d'un projet haies bocagères qui devrait se développer notamment entre Haute-Indre et Basse-Indre. Les tailles des haies communales sont effectuées dans la logique que vous rappelez. Début juin, nous avons effectivement effectué la taille d'une haie mais une seule, il s'agit de la haie d'Abélia du minigolf dont l'entretien était nécessaire avant l'ouverture de celui-ci. Elle était, à ce moment-là, en fin de floraison et trop basse pour contenir un nid. Je profite de cette réponse pour saluer les travaux des habitants mobilisés au sein de la commission extra-municipale Espaces Verts et Espaces naturels qui portent la réflexion sur les équilibres à trouver entre les logiques d'entretien et les approches plus respectueuses de l'environnement.

Question de Régine CHASSAGNE

Je désirerais que soit trouvée une solution pour nous éviter les agressions verbales et autres menaces les dimanches matin au moment du marché.

Le stationnement des véhicules, devant nos portes d'entrée et portes de garage nous contraint à mettre des obstacles à celui-ci. Ce qui entraîne des disputes. Monsieur HUE a menacé certains d'entre nous de procès-verbal et d'ores et déjà nous a prévenu qu'il enlèverait tous les objets que nous pourrions poser devant nos façades.

Il existe des parkings et surtout une navette gratuite. La Gratuité de celle-ci étant bien entendu comprise dans nos impôts locaux. Il faut trouver une solution avant que la situation ne dégénère.

QUID de l'intervention des pompiers à nos domiciles en cas d'urgence.

A noter également que l'usage des endroits de pique-nique laisse un certain nombre de détritiques qui volent le lundi matin. Les poubelles ne sont pas adaptées. N'ayant pas de couvercle le vent et les oiseaux se chargent de la dispersion. Quant à l'utilisation des toilettes ???? TOUJOURS FERMEES.

Réponse de Stéphane PLAÇAIS

Sur la question en particulier des détritiques, nous travaillons en lien avec les services de la métropole chargés de la gestion des déchets. J'ai également demandé aux services de la ville de revoir les capacités

des poubelles installées sur les quais. Parallèlement, avec la CEM espaces verts espaces naturels, il y a un travail sur la récupération des mégots, en lien avec Nantes Métropole, cela devrait arriver pour la fin de l'année.

Je confirme que tous les obstacles qui sont mis sur la voie publique devant une porte ou devant un garage ne sont pas autorisés au même titre qu'une voiture, on ne doit pas encombrer la voie publique.

Sur l'accès des pompiers, je leur fais toute confiance sur leur capacité d'accès aux habitations des quais en bonne connaissance de leur expertise à intervenir dans des conditions plus difficiles.

Question de Catherine QUESSARD

Bonjour

Pouvez-vous svp préciser les conditions de stationnement le dimanche matin devant les maisons des quais ? C'est l'anarchie et l'irrespect des automobilistes.

Lorsqu'on tente de sécuriser les sorties de garages, les portes d'entrée, les pistes cyclables et piétonnes, le policier municipal nous menace de verbalisation et retire les objets déposés en bordure de nos trottoirs régulièrement abîmés bien qu'ils fassent partie de nos propriétés.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Réponse de Stéphane PLAÇAIS

Nous rappelons que le code de la route et la réglementation liée à l'occupation du domaine public sont en cause dans cette question qui ne concerne pas uniquement le dimanche matin mais tous les jours de la semaine. Les riverains ne peuvent occuper le domaine public en y entreposant du mobilier de manière permanente. Toutefois, les stationnements restent interdits devant les entrées ou sur les voies de circulation.

Question d'Agnès & Lambert REJANY

Nous désirons une solution aux problèmes de stationnement sauvage du dimanche devant les maisons de Basse Indre.

Les véhicules se stationnent au ras de nos portes d'entrée ou de garage, sur les pistes piétonnes et cyclables sans aucune considération.

Cela pose des problèmes d'accès à nos logements, de sorties de véhicule sans oublier UN GROS PROBLÈME DE SÉCURITÉ QUI PEUT ÊTRE VITAL, les pompiers ne pouvant accéder à nos logements en cas de besoins.

À noter, lorsque nous sollicitons le bon sens ou la bienveillance de ces automobilistes sans-gênes, le ton monte, les regards deviennent méprisants, les insultes fusent, rendant la situation plus qu'explosive.

À quand la dégradation d'un véhicule ou d'une porte d'habitation ?

Pour remédier à cette situation, nous avons pris l'habitude de disposer DEVANT NOS ACCÈS, pots de fleurs, tréteaux... nous garantissant ainsi un accès normal et en toute sécurité à nos habitations.

Vraisemblablement, la seule réponse actuelle de la municipalité (et très inappropriée) a été celle de notre policier municipal, qui sans prévenir a retiré et emporté 2 tréteaux positionnés devant chez nos voisins... tréteaux destinés à protéger une porte d'entrée. À la récupération de ces derniers, il a signalé que la prochaine fois il verbaliserait.

À notre connaissance, il n'est pas autorisé de se garer devant un garage ou de façon à empêcher des secours de pénétrer dans une habitation en cas d'urgence vitale. Il est aussi de bon ton de laisser la place à nos anciens pour qu'ils puissent accéder à leurs logements ou à ceux de leurs familles.

La municipalité a investi l'argent de ses contribuables dans une navette gratuite, vers laquelle il serait bon d'orienter les automobilistes, plutôt que de sévir contre ces mêmes contribuables.

Tout existe pour bien faire, reste à orienter notre policier municipal sur de la prévention, de la sensibilisation et de la communication auprès des clients du marché plutôt que de la répression. Et de nous laisser disposer nos pots et tréteaux tant qu'une solution plus pérenne ne sera pas trouvée. En complément, pouvez-vous nous communiquer le numéro de téléphone à utiliser LE DIMANCHE MATIN, pour signaler les véhicules gênants ainsi que les modalités d'intervention de la municipalité ? En particulier, où dans notre cas, les clients du marché se garent DEVANT NOTRE GARAGE ! Merci d'avance.

Réponse de Georges DROBYSZ

Bien conscients des impacts du marché sur la vie des riverains de Basse-Indre, nous tentons d'assurer un équilibre parfois difficile à tenir entre la facilitation de la vie économique locale et le respect des règles liées au bon usage de la voie publique et à l'organisation des stationnements. Les élus ont entrepris, avec quelques citoyens impliqués au sein de la commission Extramunicipale, une démarche de sensibilisation et de communication destinée à limiter le nombre de véhicules accueilli aux abords immédiats du marché.

La mise en œuvre d'une navette, souhaitée depuis le début du mandat, et le renforcement des signalisations incitant le stationnement à distance du marché (notamment autour de la mairie) doivent permettre de limiter l'impact des stationnements et particulièrement ceux qui entravent la vie des riverains. Les élus invitent chacun au bon sens pour la gestion d'un événement hebdomadaire marqueur de l'identité locale. Il a d'ailleurs été demandé au policier municipal de traiter ces situations dans un souci de dialogue.

Question d'Emilie PITON

Nous rencontrons depuis de nombreuses années, et cela s'intensifie, des incivilités au niveau du stationnement (devant les garages, portes d'entrée, portes d'immeubles, bandes jaunes). Ces incivilités polluent notre quotidien et dégradent fortement les relations entre habitants. Les quelques verbalisations ne suffisent pas à dissuader les personnes de se garer n'importe où et n'importe comment. Quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en place ? Quand prendrez-vous réellement la mesure des désagréments subis par la population Indraise ?

Réponse d'Anthony BERTHELOT

Je pense que pour la question du stationnement nous avons apporté là plein d'éléments par rapport à la situation du marché.

Pour le stationnement, j'en appelle au civisme de chacun, la municipalité ne peut pas réguler toutes les actions de chacun au quotidien.

Sur les premières questions il y a beaucoup de choses liées à la venue de personnes extérieures à la commune le temps du marché, il y a une réflexion qui est portée dans la CEM, pour le dimanche matin il y a des choses qui ont été faites et nous en appelons au policier municipal à être beaucoup plus dans le dialogue avec les riverains pour trouver des solutions. Nous entendons les difficultés, mais elles ne peuvent pas se régler d'un claquement de doigts, elles ont un passif assez long.

Pour le reste sur la commune, vraiment, je le dis ici assez régulièrement, je suis sollicité lors de mes permanences sans rdv par des personnes pour me dire « dans ma rue les gens se garent mal », et là on parle de voisins et lorsque le policier municipal se présente pour verbaliser je reçois d'autres personnes qui me disent « je ne comprends pas pourquoi j'ai été verbalisé parce qu'entre voisins tous se passe bien, il n'y a jamais eu de souci dans ma rue ». On y contribue aussi à travers el dialogue citoyen en recréant des temps de rencontres et de dialogue entre habitants parce que là je crois qu'il y a une disette de discussion et d'interconnaissance, quand on se connaît je pense que l'on peut se dire les choses un peu plus facilement, et de connaître aussi les difficultés des uns et des autres.

La collectivité en elle-même ne peut pas régler tous les problèmes de stationnement sur la commune, ou d'incivilités au quotidien. Je préfère le dire tout de suite, ça ne sera pas possible. Nous en appelons au civisme de chacune et chacun. Nous allons renforcer la police municipale avec un deuxième policier. La seule solution que nous avons pour ces situations c'est l'amende, mais je ne crois pas que ça soit ce qui est attendu de chacun parce que, pas de bol, ça peut nous arriver une fois de mal se garer et d'être la personne qui va avoir l'amende et que la personne qui va mal se garer trente fois va peut-être passer à l'as ce jour-là, c'est aussi peut-être inéquitable mais on va arriver à ces solutions-là. Il y a des problèmes de comportement que chacun va devoir modifier.

Dans nos aménagements nous y contribuons notamment dans la rue du Calvaire et autres voies, aujourd'hui les stationnements sont bien formalisés, les choses sont bien marquées par des agréments paysagers qui permettront à la fois de répondre aux impacts climatiques et de restructurer ces stationnements.

Question de l'association des riverains de Haute-Indre – ADRHI

Monsieur le maire,

A l'occasion de l'enquête publique concernant le méthaniseur de St Herblain, nous avons constaté que les communes de la métropole concernées par l'épandage du digestat du méthaniseur avaient mis le sujet à l'ordre du jour de leur conseil municipal aux fins d'enregistrement d'une délibération.

Comment se fait-il qu'il n'en a pas été de même à Indre, notre commune étant elle aussi fortement impactée par les nuisances qui découleront nécessairement de cette usine ? Un conseil municipal extraordinaire aurait pu être diligenté à cet effet.

Nous vous remercions de votre réponse.

Réponse d'Anthony BERTHELOT

L'enquête publique réalisée par l'État dans le cadre du projet de construction du méthaniseur, à Saint-Herblain, prévoyait effectivement une consultation sur le territoire d'implantation du méthaniseur et sur

son rayon d'impact. Les communes d'accueil des digestats étaient également concernées. Au cours de l'enquête publique, les habitants avaient la possibilité d'accéder au dossier et d'exprimer leurs questions sur le projet. Les remarques ont été entendues et transmises au Préfet par le commissaire enquêteur.

Le Maire d'Indre a demandé au commissaire enquêteur une audition à laquelle ont été invités les représentants des 3 listes qui siègent au conseil municipal. Il s'agissait ainsi de faire entendre les positions de l'ensemble des élus représentant les citoyens indrais.

Les positions de chacune des trois listes ont été transmises par écrit au Préfet aussi il a été considéré que la présentation du dossier en conseil municipal n'apporterait pas d'autres éléments. Je rappelle que notre liste ainsi que celle d'Indre Avenir ont émis un avis défavorable au projet et que Complètement d'Indre a émis des réserves.

Il a alors été considéré qu'il n'était pas nécessaire d'organiser un conseil municipal extraordinaire pour traiter du sujet.

Je rappelle l'intention de notre équipe de faire valoir les intérêts des habitants dans ce projet, tel que je l'ai écrit au Préfet.